



## Informations concernant le relevé de salaire

Les relevés de salaire ainsi que les relevés fiscaux de tous les employés de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean sont maintenant offerts en version électronique. En toute confidentialité et à tout moment, les membres du personnel peuvent consulter leur relevé de salaire en ligne à partir de n'importe quel ordinateur ayant une connexion internet.

La procédure pour s'inscrire aux relevés de salaire informatisés est remise à tout nouvel employé avec le premier relevé de salaire (version papier). Afin d'accéder à votre relevé de salaire informatisé, vous devez avoir accès au site Internet de la commission scolaire:

<http://www.cslsj.qc.ca>

- Portail
- Relevés de salaire et feuillets fiscaux

Si vous ne connaissez pas votre identification ou votre mot de passe, veuillez contacter le Service des ressources matérielles et informatiques au 418 669-6000, poste 5805 pour obtenir de l'assistance.

À la page suivante, vous trouverez un exemple décrivant les principaux éléments du relevé de salaire.

### **Légende :**

A : Matricule.

B : Échelon salarial.

C : Salaire annuel, taux à 1/200 et 1/260.

D et F: Jours d'absence coupés et indemnisés en 1/200.

E : Montant additionnel pour des périodes rémunérées à la leçon.

G : Montant additionnel pour de la suppléance occasionnelle.

H : Solde des différentes banques.